

Berne, le 28 fevrier 2018

**Réseau postal, CFF etc. : le Parlement doit exercer son contrôle démocratique et renforcer le rôle du service public**

**Travail.Suisse, l’organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses et transfair, son organisation affiliée du service public, demandent au Parlement de tirer les bons enseignements de l’affaire CarPostal pour le service public de La Poste Suisse et même pour le service public en général. Il faut faire la transparence et renforcer le contrôle démocratique sur la Poste en particulier car elle appartient à 100% à la Confédération. Il faut établir un moratoire gelant la suppression des offices postaux dans l’attente de la redéfinition et du renforcement des critères du service public.**

Au cours de ses précédentes sessions, le Parlement a adopté toute une série d’interventions parlementaires concernant le réseau postal. Elles traduisaient le mécontentement de divers groupes concernant les prestations offertes par la Poste en termes d’accessibilité, de transparence et de surveillance. Travail.Suisse, et son affilié transfair, avaient salué l’adoption de la plupart de ces interventions – en général des motions - qui ouvrent la voie à une révision de la Loi sur la poste. Dans ce contexte, Travail.Suisse et transfair demandent au Conseil national d’adopter jeudi 1er mars la motion de la CTT du Conseil des Etats « Planification stratégique du réseau d’offices postaux ».

Pour Travail.Suisse et transfair, les interventions parlementaires sur le réseau postal, et maintenant la demande d’un débat urgent sur CarPostal, doivent conduire à renforcer le service public. L’affaire CarPostal ne doit en aucun cas mener au renforcement de l’autonomie de l’entreprise, voire à sa privatisation. Car ce sont plutôt les exigences de rentabilité et « l’oubli » de la mission de service public que l’on peut supposer être à l’origine des graves dysfonctionnements. Une crise de confiance ébranle maintenant la Poste dans son ensemble et des doutes apparaissent aussi sur la situation financière réelle des offices postaux. Le déficit de transparence doit être éliminé le plus vite possible. En attendant qu’elle soit établie et que le Parlement ait redéfini les critères politiques de service public pour le réseau postal, il faut geler la fermeture des offices de poste avec l’établissement d’un moratoire.

L’exemple de la Poste, mais aussi ceux des lignes de bus longue distance et de l’audiovisuel public viennent rappeler le rôle essentiel du politique et du contrôle démocratique pour la définition du service public. Le tout récent document de position de Travail.Suisse sur le service public vient apporter sa contribution au débat.

Pour le document de position : [www.travailsuisse.ch/actuel/positions](http://www.travailsuisse.ch/actuel/positions)

Pour d’autres renseignements :

Denis Torche, responsable du dossier de service public, Travail.Suisse, 079 846 35 19

René Fürst , responsable de la branche Poste/Logistique, transfair, 079 551 55 51